

## Fiche de données de sécurité

page: 1/25

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

#### 1.1. Identificateur de produit

## Rubin Plus

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF SE  
67056 Ludwigshafen  
GERMANY

Adresse de contact:

BASF Schweiz AG  
Klybeckstrasse 141  
4057 Basel, SWITZERLAND

---

Téléphone: +41 44 7819-382

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145

International emergency number:

Téléphone: +49 180 2273-112

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr./Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Repr. Catégorie supplémentaire pour les effets sur ou via l'allaitement.	H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Aquatic Chronic 1	H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseil de Prudence:

P101	En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Conseil de Prudence (Prévention):

P201	Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

---

P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P264	Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Conseils de prudence (Intervention):	
P303 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon.
P308 + P311	En CAS d'exposition prouvée ou suspectée: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P321	Traitement spécifique (voir les instructions de premiers secours sur cette étiquette)
Conseil de Prudence (Elimination):	
P501	Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: triticonazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol, 1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-; Fluxapyroxad, 1H-Pyrrole-3-carbonitrile, 4-(2,2-difluoro-1,3-benzodioxol-4-yl)-

### 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Pas applicable

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, Suspension concentrée pour le traitement des semences (FS)

#### Ingrédients soumis à réglementation

triticonazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol

Teneur (W/W): 3,02 %  
Numéro CAS: 138182-18-0

Repr. 2 (fertilité)  
STOT RE (foie, Glande surrénale) 2  
Aquatic Acute 1  
Aquatic Chronic 1  
Facteur M - aiguë: 1  
Facteur M - chronique: 1  
H361f, H373, H400, H410

1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-; Fluxapyroxad

Teneur (W/W): 3,02 %  
Numéro CAS: 907204-31-3

Substance avec limite d'exposition professionnelle EU

Repr. Add. cat. lact.  
Aquatic Acute 1  
Aquatic Chronic 1  
Facteur M - aiguë: 1  
Facteur M - chronique: 1  
H362, H400, H410

1H-Pyrrole-3-carbonitrile, 4-(2,2-difluoro-1,3-benzodioxol-4-yl)-

Teneur (W/W): 2,93 %  
Numéro CAS: 131341-86-1

Aquatic Acute 1  
Aquatic Chronic 1  
Facteur M - aiguë: 1  
Facteur M - chronique: 10  
H400, H410

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-, ammonium salt

Teneur (W/W): < 10 %  
Numéro CAS: 119432-41-6

Aquatic Chronic 3  
H412

bronopol (INN)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

Teneur (W/W): < 0,05 %  
 Numéro CAS: 52-51-7  
 Numéro-CE: 200-143-0  
 Numéro INDEX: 603-085-00-8

Acute Tox. 3 (Inhalation - poussière)  
 Acute Tox. 3 (par voie orale)  
 Acute Tox. 4 (par voie cutanée)  
 Skin Corr./Irrit. 2  
 Eye Dam./Irrit. 1  
 STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)  
 Aquatic Acute 1  
 Aquatic Chronic 2  
 Facteur M - aiguë: 10  
 Facteur M - chronique: 1  
 H318, H315, H312, H335, H301 + H331, H411,  
 H400

#### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Teneur (W/W): < 0,05 %  
 Numéro CAS: 2634-33-5  
 Numéro-CE: 220-120-9  
 Numéro INDEX: 613-088-00-6

Acute Tox. 4 (par voie orale)  
 Skin Corr./Irrit. 2  
 Eye Dam./Irrit. 1  
 Skin Sens. 1  
 Aquatic Acute 1  
 Aquatic Chronic 1  
 Facteur M - aiguë: 1  
 Facteur M - chronique: 1  
 H318, H315, H302, H317, H400, H410

#### Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1: >= 0,05 %

#### 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

Teneur (W/W): < 0,02 %  
 Numéro CAS: 2682-20-4  
 Numéro-CE: 220-239-6  
 Numéro INDEX: 613-326-00-9

Acute Tox. 2 (Inhalation - poussière)  
 Acute Tox. 3 (par voie orale)  
 Acute Tox. 3 (par voie cutanée)  
 Skin Corr./Irrit. 1B  
 Eye Dam./Irrit. 1  
 Skin Sens. 1A  
 Aquatic Acute 1  
 Aquatic Chronic 1  
 Facteur M - aiguë: 10  
 Facteur M - chronique: 1  
 H330, H317, H314, H301 + H311, H400, H410  
 EUH071

#### Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1A: >= 0,0015 %

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

---

Teneur (W/W): < 0,001 %  
Numéro CAS: 55965-84-9  
Numéro INDEX: 613-167-00-5

Acute Tox. 3 (par voie orale)  
Acute Tox. 2 (Inhalation - brouillard)  
Acute Tox. 2 (par voie cutanée)  
Skin Corr./Irrit. 1C  
Eye Dam./Irrit. 1  
Skin Sens. 1A  
Aquatic Acute 1  
Aquatic Chronic 1  
Facteur M - aiguë: 100  
Facteur M - chronique: 100  
H301, H317, H314, H310 + H330, H400, H410  
EUH071

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1A:  $\geq 0,0015$  %  
Eye Dam./Irrit. 1:  $\geq 0,6$  %  
Eye Dam./Irrit. 2:  $0,06 - < 0,6$  %  
Skin Corr./Irrit. 1C:  $\geq 0,6$  %  
Skin Corr./Irrit. 2:  $0,06 - < 0,6$  %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

---

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, dioxyde de soufre, chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène, bromure d'hydrogène, oxydes d'azote, composés halogénés, oxydes de soufre, composés de silice

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

---

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 36 Mois

Protéger des températures inférieures à :0 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à :40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

---

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail



---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

---

25322-68-3: polyéthylèneglycol

VME 500 mg/m<sup>3</sup> (MAK (CH))  
(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsque les limites d'exposition biologiques sont respectées.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques ou inorganiques, acides inorganiques, basiques et de particules toxiques(p.ex. EN 14387 Type ABEK-P3).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

### Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière:	liquide
Etat physique:	liquide
Couleur:	rouge
Odeur:	odeur faible, doux(ce)
Seuil olfactif:	
	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.
point de solidification:	env. -5 °C
Point d'ébullition:	env. 100 °C
	Données se rapportant au solvant

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

---

Inflammabilité: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Limite supérieure d'explosivité: Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Point d'éclair: Non inflammable.

Température d'auto-inflammation: 455 °C (Directive 84/449/CEE, A.15)

Décomposition thermique: 165 °C, 640 kJ/kg (DSC (OECD 113))  
(température Onset)  
Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.

SADT: > 75 °C

Valeur du pH: env. 5 - 7  
(23 °C)

Viscosité dynamique: env. 228 mPa.s  
(20 °C, 100 1/s)  
env. 162 mPa.s  
(40 °C, 100 1/s)

Solubilité dans l'eau: dispersible

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): non applicable

Pression de vapeur: env. 23,4 hPa  
(20 °C)

Densité: Données se rapportant au solvant  
env. 1,10 g/cm<sup>3</sup>  
(20 °C)  
env. 1,106 g/cm<sup>3</sup>  
(15 °C)  
env. 1,095 g/cm<sup>3</sup>  
(50 °C)

densité de vapeur relative (air): non applicable

## 9.2. Autres informations

### Informations concernant les classes de danger physique

#### Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

#### Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

### Autres caractéristiques de sécurité

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

---

Vitesse d'évaporation:

non applicable

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### **10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### **10.4. Conditions à éviter**

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

### **10.5. Matières incompatibles**

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### Toxicité aiguë

Évaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

---

Aucune mortalité n'a été constatée.

CL50 rat (par inhalation): 5,45 mg/l 4 h

Aucune mortalité n'a été constatée. Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour les yeux. Irritant par contact avec la peau

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one*

*Données expérimentales/calculées:*

*test de Buehler cobaye: sensibilisant pour la peau (Ligne directrice 406 de l'OCDE)*

-----

### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : bronopol (INN)*

*Evaluation du caractère mutagène:*

*La substance révèle un effet mutagène lors d'un test sur des cultures de cellules de mammifères.*

*Aucun effet mutagène n'a été décelé dans différents tests réalisés sur des bactéries et dans le test effectué sur des mammifères.*

-----

### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

---

*Données relatives à : 1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-; Fluxapyroxad*

*Evaluation du caractère cancérigène:*

*Indications d'effet cancérigène possible en expérimentation animale. L'effet est causé par un mécanisme spécifique chez l'animal qui n'a pas d'équivalent chez l'homme.*

-----

#### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : 1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-; Fluxapyroxad*

*Evaluation de la toxicité pour la reproduction:*

*Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Peut être dangereux pour l'enfant via l'allaitement*

*Données relatives à : triticonazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol*

*Evaluation de la toxicité pour la reproduction:*

*Le potentiel d'altérer la fertilité ne peut être exclu lors d'administrations à hautes doses, pour lesquelles d'autres effets sur la santé ont été observés.*

-----

#### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : 1H-Pyrrole-3-carbonitrile, 4-(2,2-difluoro-1,3-benzodioxol-4-yl)-*

*Evaluation du caractère tératogène:*

*Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.*

*Données relatives à : triticonazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol*

*Evaluation du caractère tératogène:*

*En expérimentation animale, la substance n'a pas causé de malformations. Les quantités importantes qui ont été toxiques pour les animaux adultes, ont toutefois eu un effet néfaste sur le développement.*

-----

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

---

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : triticonazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol*

*Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

*En cas d'exposition répétée, la substance peut endommager des organes spécifiques.*

*Données relatives à : 1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-; Fluxapyroxad*

*Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

*Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.*

*Données relatives à : bronopol (INN)*

*Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

*Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant.*

*Données relatives à : masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)*

*Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

*Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

#### Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Effets interactifs

Pas de données disponibles.

## **11.2. Informations sur les autres dangers**

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

### Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :triticonazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol*

*Toxicité vis-à-vis des poissons:*

*CL50 (96 h) > 3,6 mg/l, Oncorhynchus mykiss*

*Données relatives à :1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-; Fluxapyroxad*

*Toxicité vis-à-vis des poissons:*

*CL50 (96 h) 0,29 mg/l, Cyprinus carpio (, semi-statique)*

*CL50 (96 h) 0,546 mg/l, Oncorhynchus mykiss (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique)*

*CL50 (96 h) 1,15 mg/l, Lepomis macrochirus (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique)*

*CL50 (96 h) 0,466 mg/l, Pimephales promelas (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique)*

*Données relatives à :1H-Pyrrole-3-carbonitrile, 4-(2,2-difluoro-1,3-benzodioxol-4-yl)-*

*Toxicité vis-à-vis des poissons:*

*CL50 (96 h) 0,23 mg/l, Oncorhynchus mykiss*

*CL50 (96 h) 0,7 mg/l, Pimephales promelas*

*Données relatives à :triticonazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol*

*Invertébrés aquatiques:*

*CE50 (96 h) 6,6 mg/l, Americamysis bahia*

*Données relatives à :1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-; Fluxapyroxad*

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

*Invertébrés aquatiques:*

CE50 (48 h) 6,78 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Données relatives à :1H-Pyrrole-3-carbonitrile, 4-(2,2-difluoro-1,3-benzodioxol-4-yl)-

*Invertébrés aquatiques:*

CE50 (48 h) 0,4 mg/l, *Daphnia magna*

CE50 (96 h) 0,27 mg/l, *Americamysis bahia*  
-----

Données relatives à :triticonazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol

*Plantes aquatique(s):*

CE50 (120 h) 0,31 mg/l, *Skeletonema costatum*

NOEC (120 h) 0,031 mg/l, *Skeletonema costatum*

CE50 (14 j) 1,4 mg/l, *Lemna gibba*

NOEC (14 j) 0,33 mg/l, *Lemna gibba*

CE50 (72 h) 10 mg/l, *Pseudokirchneriella subcapitata*

NOEC (72 h) 3,2 mg/l, *Pseudokirchneriella subcapitata*

Données relatives à :1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-; Fluxapyroxad

*Plantes aquatique(s):*

CE50 (72 h) 0,70 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

CE50 (96 h) 0,66 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata*

CE10 (72 h) 0,31 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata*

CE10 (96 h) 0,36 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata*

Données relatives à :1H-Pyrrole-3-carbonitrile, 4-(2,2-difluoro-1,3-benzodioxol-4-yl)-

*Plantes aquatique(s):*

CE50 (96 h) > 0,44 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata*

NOEC (96 h) 0,132 mg/l, *Pseudokirchneriella subcapitata*

CE50 (96 h) 0,43 mg/l (taux de croissance), *Skeletonema costatum*

NOEC (96 h) 0,14 mg/l (taux de croissance), *Skeletonema costatum*  
-----

Données relatives à :triticonazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol

*Effets chroniques sur poissons:*



BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

NOEC (28 j) 0,01 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

NOEC (175 j) 0,0114 mg/l, *Pimephales promelas*

Données relatives à :1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-; Fluxapyroxad

Effets chroniques sur poissons:

NOEC (33 j) 0,0359 mg/l, *Pimephales promelas* (Essai n°210 de l'OCDE, Écoulement.)

Données relatives à :1H-Pyrrole-3-carbonitrile, 4-(2,2-difluoro-1,3-benzodioxol-4-yl)-

Effets chroniques sur poissons:

NOEC (28 j) 0,04 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

NOEC (116 j) 0,018 mg/l, *Pimephales promelas*

Données relatives à :triconazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (28 j) 0,041 mg/l, *Mysidopsis bahia*

Données relatives à :1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-; Fluxapyroxad

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) 0,5 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne directrice 211 de l'OCDE, semi-statique)

Données relatives à :1H-Pyrrole-3-carbonitrile, 4-(2,2-difluoro-1,3-benzodioxol-4-yl)-

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) 0,035 mg/l, *Daphnia magna*

NOEC (28 j) 0,018 mg/l, *Mysidopsis bahia*

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Évaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :triconazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol

Évaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à :1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-; Fluxapyroxad

Évaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à :1H-Pyrrole-3-carbonitrile, 4-(2,2-difluoro-1,3-benzodioxol-4-yl)-

Évaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

*Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*  
-----

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :1H-Pyrrole-3-carbonitrile, 4-(2,2-difluoro-1,3-benzodioxol-4-yl)-*

*Evaluation du potentiel de bioaccumulation:*

*Ne s'accumule pas dans les organismes.*  
-----

*Données relatives à :triconazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol*

*Potentiel de bioaccumulation:*

*Facteur de bioconcentration(FBC): 72,55 (42 j), Lepomis macrochirus*

*Ne s'accumule pas dans les organismes.*

*Données relatives à :1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-; Fluxapyroxad*

*Potentiel de bioaccumulation:*

*Facteur de bioconcentration(FBC): 36 - 37 (28 j), Lepomis macrochirus (Méthode OCDE 305)*

*Ne s'accumule pas dans les organismes.*  
-----

### 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :triconazole (ISO); (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.*

*Données relatives à :1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-; Fluxapyroxad*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.*

*Données relatives à :1H-Pyrrole-3-carbonitrile, 4-(2,2-difluoro-1,3-benzodioxol-4-yl)-*

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

---

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:  
Adsorption sur les sols: Mobilité réduite dans le sol*

## **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

## **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## **12.7. Autres effets néfastes**

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## **12.8. Indications complémentaires**

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **Transport terrestre**

ADR

Numéro ONU ou numéro UN3082

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

---

d'identification:

Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUXAPYROXAD, TRITICONAZOLE)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM

Groupe d'emballage: III

Dangers pour l'environnement: oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Aucun connu

RID

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN3082

Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUXAPYROXAD, TRITICONAZOLE)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM

Groupe d'emballage: III

Dangers pour l'environnement: oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Aucun connu

### **Transport fluvial intérieur**

ADN

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN3082

Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUXAPYROXAD, TRITICONAZOLE)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM

Groupe d'emballage: III

Dangers pour l'environnement: oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

**Transport maritime**

IMDG

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3082

Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUXAPYROXAD, TRITICONAZOLE)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM

Groupe d'emballage: III

Dangers pour l'environnement: oui Polluant marin: OUI

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: EmS: F-A; S-F

**Sea transport**

IMDG

UN number or ID number: UN 3082

UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FLUXAPYROXAD, TRITICONAZOLE)

Transport hazard class(es): 9, EHSM

Packing group: III

Environmental hazards: yes

Marine pollutant: YES

Special precautions for user: EmS: F-A; S-F

**Transport aérien**

IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3082

Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUXAPYROXAD, TRITICONAZOLE)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM

Groupe d'emballage: III

Dangers pour l'environnement: oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

**Air transport**

IATA/ICAO

UN number or ID number: UN 3082

UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FLUXAPYROXAD, TRITICONAZOLE)

Transport hazard class(es): 9, EHSM

Packing group: III

Environmental hazards: yes

Special precautions for user: None known

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

---

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

#### **Maritime transport in bulk according to IMO instruments**

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

#### **Autres informations**

Le produit peut être expédié en tant que produit non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette de 5 L ou moins, conformément aux dispositions de divers organismes de réglementation :

ADR, RID, ADN : Disposition spéciale 375 ;

JT/T617.3;

IMDG : 2.10.2.7 ;

IATA : A197 ;

TMD : Disposition spéciale 99(2) ;

49CFR : §171.4 (c) (2).

---

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Classe de danger pour l'eau (AwSV allemand du 1er août 2017): (3) Fortement polluant de l'eau.  
Auto-classification

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

L'ordonnance sur les accidents majeurs définit, dans son annexe 1, les critères pour déterminer les seuils quantitatifs en se basant sur la toxicité, l'inflammabilité, l'explosibilité et l'écotoxicité des substances et des préparations.

Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Il convient de respecter les prescriptions suisses suivantes lors de l'emploi de cette substance / préparation dans le cadre professionnel:

- Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et art. 1 let. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie, Glande surrénale) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H312	Nocif par contact cutané.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H301 + H331	Toxique par ingestion ou par inhalation
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H330	Mortel par inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux .
H301 + H311	Toxique par ingestion ou par contact cutané
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310 + H330	Mortel par contact cutané ou par inhalation
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

#### Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.



---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.09.2022

Version: 6.0

Date de la version précédente: 22.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 16.01.2019

Produit: **Rubin Plus**

(ID Nr. 30670738/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 30.11.2023

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.